

N° PRAM : 34206, 37349

Commune : Etrépigny

Département : 08

Année de rédaction de la fiche :2025

Descente aménagée Etrépigny

OBJECTIF(S) :

Création de mares prairiales avec un accès aménagé pour le bétail

DÉROULEMENT DES TRAVAUX ET ACTIONS RÉALISÉES :

Terrassement et régalage des terres sur place, la majorité des berges sont en pentes douces. Un accès a été prévu pour le bétail et une barrière artisanale a été installée par l'exploitant.

PHOTOS DU PROJET :



Photo 1 : 37349



Photo 2 : Mare 34206

RÉSULTATS : SUCCÈS ET POINTS D'AMÉLIORATION :

La mare 34206 a un niveau d'eau acceptable toute l'année, la barrière rustique (un tronc d'arbre) joue bien son rôle. Les vaches ont à boire toute l'année. L'accès est en pente très douce (15%) et permet un accès facile au bétail.

La mare 34215 a un niveau très bas en été. Ce point d'eau fonctionne sans doute avec la nappe d'accompagnement du cours d'eau et ce dernier a un lit très incisé et profond. La mare n'est donc pas assez profonde. Bien que la barrière ait été installée relativement basse dans la mare, il arrive que le bétail n'ait plus accès à l'eau. Il faudrait sans doute redescendre un peu la barrière ou prévoir un système modulable. Les accès sur les côtés sont trop pentus pour le bétail, une descente plus large à environ 15% est plus adapté pour les bovins.

SUIVIS RÉALISÉS A POSTERIORI :

Aucun

PROBLÈMES RENCONTRÉS :

Aucun empierrement n'a été réalisé sur les mares, cette action était à la charge de l'exploitant, mais celui-ci n'a pas eu le temps de la réaliser. Les bovins piétinent l'accès qui se transforme en bournier. Bien que la taille de la zone soit limitée, elle génère la mise en suspension de terre, vase et autres éléments dans l'eau, participant certainement à la

turbidité du milieu. Dans le cadre de futurs projets, il est plus pertinent d'inclure l'apport et l'installation de l'empierrement dans les travaux pris en charge par l'entreprise de terrassement (le surcoût est modéré et tout à fait acceptable au vu des enjeux pour la qualité du milieu).

La présence de Ragondin sur les deux mares, contribue fortement à l'eutrophisation et la turbidité de l'eau.

GESTION PRÉCONISÉE DANS LE FUTUR :

- Piéger le Ragondin et installer une clôture pour empêcher son retour.
- Empierrer les accès pour limiter les effets du piétinement.

Informations complémentaires :

CONTEXTE DU PROJET :

- Maître d'ouvrage : ReNArd
- Montant des travaux : 780 euros la mare, soit 1560 euros
- Plan de financement :
 - Propriétaire : 20% (Clôtures)
 - Agence de l'Eau : 80%
- Propriétaire : Exploitant
- Gestionnaire : Exploitant
- Statut(s) de protection : Convention avec l'association ReNArd

CARACTÉRISTIQUES DE LA MARE :

- Année de création de la mare (si applicable) : 2019
- Régime hydrologique principal : nappe phréatique
- Localisation : Pâturage
- Dimensions et superficie : 150 m² environ pour les deux points d'eau
- Profondeur maximale : 180 cm en hiver, en été 30 à 60 cm pour la mare 34215 et 100cm à 150cm pour la mare 34206
- Données piézométriques si elles sont connues : NA
- Pédologie : NA
- Espèces protégées ciblées : Triton crêté

DIAGNOSTICS RÉALISÉS AU PRÉALABLE :

- Diagnostic écologique : vérification des enjeux flores et zone humides
- Évolution des mares : la végétation aquatique ne s'est pas développée au potentiel maximal, la présence des ragondins nuit gravement au milieu aquatique.

AUTRES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

NA

COMMUNICATION SUR LE PROJET :

NA

POINTS DE VIGILANCE À PRENDRE EN COMPTE POUR DES PROJETS SIMILAIRES :

NA

Document édité le : 19/12/2025

Contact du porteur : Valentin LEQUEUVRE

Nom et adresse postale de la structure : ReNArd, 3 grande rue, 08430 Poix-Terron

E-mail : valentin.lequeuvre@renard-asso.org / Téléphone : 03.24.33.54.23

Site internet : www.renard-asso.org